



Fiches tarifaires 2025

Valables dès le 1^{er} janvier 2025

Informations générales

Composition du prix de l'électricité

Le prix de l'électricité est défini par trois composantes :
l'énergie, le réseau et les redevances aux collectivités publiques.



Énergie

La part énergie inclut le coût de l'énergie consommée et des frais administratifs. Les ménages et entreprises consommant moins de 100'000 kWh par an bénéficient de prix contrôlés par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Le coût de l'énergie, influencé principalement par les conditions météorologiques, le contexte géopolitique et les prix sur les marchés de gros, dépend des contrats d'achats à long terme et de la production propre des gestionnaires de réseau de distribution (GRD).



Acheminement / Réseau

La part réseau couvre l'acheminement de l'énergie vers les consommateurs finaux via le réseau électrique, incluant les coûts de construction, d'exploitation et de maintenance du réseau, ainsi que les coûts des services-système nécessaires à la stabilité du réseau. L'acheminement électrique est une activité en monopole régulée par l'EiCom qui contrôle les charges facturées à la clientèle. Depuis 2024, une réserve d'électricité a été instaurée pour prévenir les pénuries hivernales, son coût est répercuté sur les tarifs d'utilisation du réseau et facturé aux GRD et aux consommateurs finaux.



Redevances aux collectivités publiques

Les redevances sont perçues par la Confédération, le canton et la commune pour compenser l'utilisation de l'espace public et soutenir le développement des énergies renouvelables et la protection de l'environnement.

Heures pleines & heures creuses

HEURES PLEINES



HEURES CREUSES



	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Lundi - Vendredi																									
Samedi																									
Dimanche																									

Heures pleines : lundi à vendredi de 07h00 à 23h00 et le samedi de 07h00 à 13h30

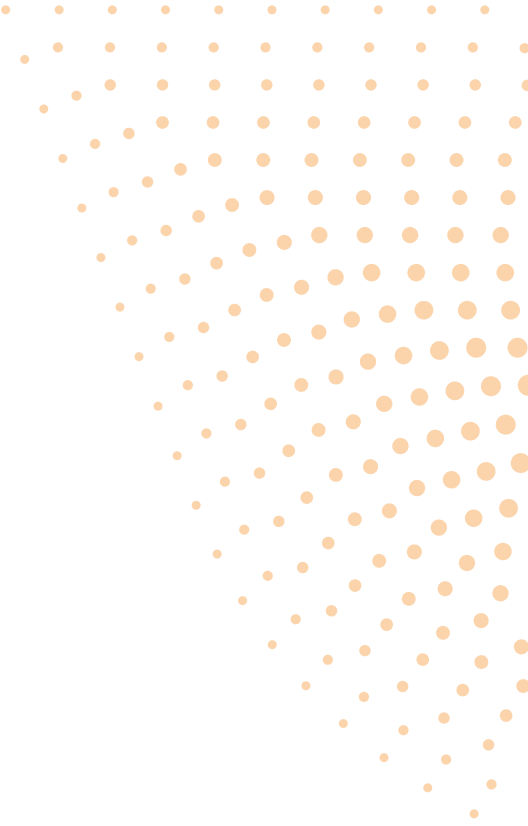
Heures creuses : lundi à vendredi de 23h00 à 07h00 et le samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarif basse tension Petit Consommateur (PC)

Anciennement tarif B1.

Fiche tarifaire pour les clients consommant moins de 50'000 kWh par année, généralement des ménages et des entreprises à faible consommation.

Valable dès le 1^{er} janvier 2025



TARIF ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION PETIT CONSOMMATEUR (PC)

Tarif simple & Tarif double valables dès le 1^{er} janvier 2025

		SIMPLE	DOUBLE	
		Toutes périodes	Heures pleines	Heures creuses
Énergie				
Prix de l'énergie	ct/kWh	14.83 (16.03)*	17.18 (18.57)*	9.45 (10.22)*
Acheminement / Réseau				
Prix du transport local, suprarégional et national	ct/kWh	13.12 (14.18)*	14.51 (15.69)*	7.09 (7.66)*
Services-système nationaux	ct/kWh	0.55 (0.59)*	0.55 (0.59)*	
Coûts liés à la réserve d'hiver nationale	ct/kWh	0.23 (0.25)*	0.23 (0.25)*	
Redevances des collectivités publiques				
Fédérale				
Encouragement des énergies renouvelables	ct/kWh	2.30 (2.49)*	2.30 (2.49)*	
Cantonale				
Redevance à vocation énergétique	ct/kWh	0.30 (0.30)**	0.30 (0.30)**	
Communes¹				
Redevance à vocation énergétique	ct/kWh	0.50 (0.50)**	0.50 (0.50)**	
Redevance pour l'usage du domaine public	ct/kWh	0.80 (0.86)*	0.80 (0.86)*	
Total	ct/kWh	32.63 (35.21)*	36.37 (39.25)*	21.22 (22.87)*
Frais de base				
Part Énergie	CHF/mois	5.00 (5.41)*	5.00 (5.41)*	
Part Réseau	CHF/mois	6.00 (6.49)*	10.00 (10.81)*	

1. Neuchâtel (Pesex compris; sans Valangin et Corcelles-Cormondrèche), La Chaux-de-Fonds, Le Locle (sans Les Brenets), Les Planchettes, Hauterive

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif
**prix avec TVA 0.0%

Le tarif double s'adresse aux ménages ou entreprises qui ont la possibilité de moduler leur consommation en fonction des heures pleines et creuses, soit la nuit, et qui ont des besoins en électricité importants. Cela concerne en particulier les ménages qui possèdent des appareils à forte consommation d'électricité, tels que chauffe-eau, pompe à chaleur, chauffage électrique, ou une borne de recharge pour les véhicules électriques. D'ici 2027, la mise en place par Viteos de nouveaux compteurs «intelligents» (smart meters) permettra de faciliter cette démarche.

Raccordement provisoire BT : la consommation est facturée au tarif simple.

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.

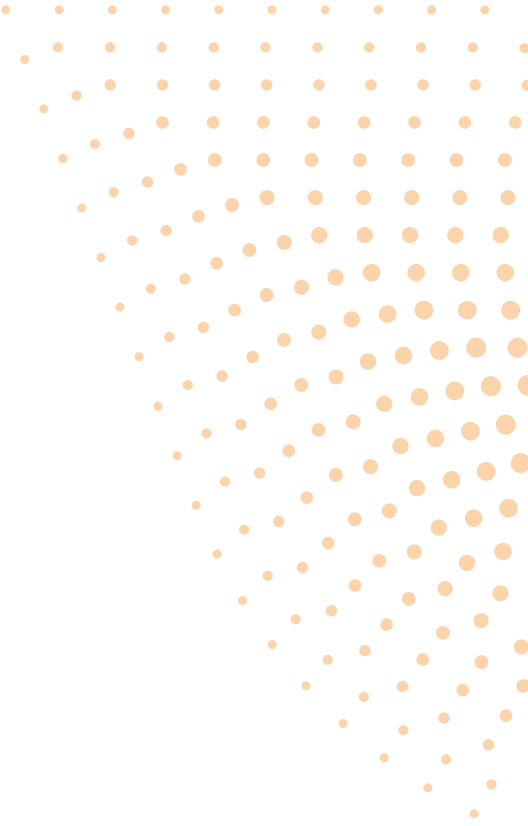
Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts.
Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : <https://www.viteos.ch/courants-verts>

Tarif basse tension Grand Consommateur (GC-BT)

Anciennement tarifs B2 et B3.

Fiche tarifaire pour les clients consommant plus de 50'000 kWh par année, généralement des clients professionnels à grande consommation.

Valable dès le 1^{er} janvier 2025



TARIF ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION GRAND CONSOMMATEUR (GC-BT)

Tarif avec mesure de puissance valable dès le 1^{er} janvier 2025

		Heures pleines	Heures creuses
Énergie			
Prix de l'énergie	ct/kWh	16.09 (17.39)*	8.30 (8.97)*
Acheminement / Réseau			
Prix du transport local, suprarégional et national	ct/kWh	6.14 (6.64)*	4.66 (5.04)*
Services-système nationaux	ct/kWh	0.55 (0.59)*	
Coûts liés à la réserve d'hiver nationale	ct/kWh	0.23 (0.25)*	
Redevances des collectivités publiques			
Fédérale			
Encouragement des énergies renouvelables	ct/kWh	2.30 (2.49)*	
Cantonale			
Redevance à vocation énergétique	ct/kWh	0.30 (0.30)**	
Communes¹			
Redevance à vocation énergétique	ct/kWh	0.50 (0.50)**	
Redevance pour l'usage du domaine public	ct/kWh	0.80 (0.86)*	
Total	ct/kWh	26.91 (29.02)*	17.64 (19.00)*
Frais de base			
Part Énergie	CHF/mois	5.00 (5.41)*	
Part Réseau Pour installations fonctionnelles avant 2018	CHF/mois	25.00 (27.03)*	
Puissance Perçu par le réseau	CHF/kW/mois	15.38 (16.63)*	
Énergie réactive Perçu par le réseau	ct/kVArh	4.00 (4.32)*	

1. Neuchâtel (Pesex compris; sans Valangin et Corcelles-Cormondrèche), La Chaux-de-Fonds, Le Locle (sans Les Brenets), Les Planchettes, Hauterive

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif
**prix avec TVA 0.0%

Énergie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cosφ de 0.95. Le surplus est facturé.

Plus-values écologiques

Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts. Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : <https://www.viteos.ch/courants-verts>

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.

Tarif moyenne tension Grand Consommateur (GC-MT)

Anciennement tarif M1.

Fiche tarifaire pour les clients propriétaires de leur station transformatrice MT/BT.

Valable dès le 1^{er} janvier 2025

Tarif pour les installations alimentées en moyenne tension dont le client est propriétaire de la station transformatrice MT/BT. Une puissance minimale de 300 kW est facturée chaque mois.



TARIF ÉLECTRICITÉ MOYENNE TENSION **GRAND CONSOMMATEUR (GC-MT)**

Tarif avec mesure de puissance valable dès le 1^{er} janvier 2025

			Heures pleines	Heures creuses
Énergie				
Prix de l'énergie	ct/kWh		15.80 (17.08)*	9.65 (10.43)*
Acheminement / Réseau				
Prix du transport local, suprarégional et national	ct/kWh		4.05 (4.38)*	2.70 (2.92)*
Services-système nationaux	ct/kWh		0.55 (0.59)*	
Coûts liés à la réserve d'hiver nationale	ct/kWh		0.23 (0.25)*	
Redevances des collectivités publiques				
Fédérale				
Encouragement des énergies renouvelables	ct/kWh		2.30 (2.49)*	
Cantonale				
Redevance à vocation énergétique	ct/kWh		0.15 (0.15)**	
Communes¹				
Redevance à vocation énergétique	ct/kWh		0.25 (0.25)**	
Redevance pour l'usage du domaine public	ct/kWh		0.40 (0.43)*	
Total	ct/kWh		23.73 (25.62)*	16.23 (17.51)*
Frais de base				
Part Énergie	CHF/mois		5.00 (5.41)*	
Part Réseau Pour installations fonctionnelles avant 2018	CHF/mois		50.00 (54.05)*	
Puissance min. 300 kW Perçu par le réseau	CHF/kW/mois		6.97 (7.53)*	
Énergie réactive Perçu par le réseau	ct/kVArh		4.00 (4.32)*	

1. Neuchâtel (Peseux compris; sans Valangin et Corcelles-Cormondrèche), La Chaux-de-Fonds, Le Locle (sans Les Brenets), Les Planchettes, Hauterive

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif
**prix avec TVA 0.0%

Puissance acheminée	Une puissance minimale de 300 kW est facturée par mois.
Énergie réactive	0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cosφ de 0.95. Le surplus est facturé.
Plus-values écologiques	Les présents tarifs ne tiennent pas compte des éventuelles plus-values écologiques de nos courants verts. Pour plus d'informations sur notre gamme de produits : https://www.viteos.ch/courants-verts

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.